

ABONNEMENT.

Saumur.	
Dans le département.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
Poste :	
Dans le département.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR, Y
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces la ligne.	20 c.
Réclamés.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 13 MAI

Demain jeudi 14 mai, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

LOI SUR LES RÉCIDIVISTES.

La discussion de la loi sur les récidivistes a continué à la Chambre.

A son occasion, M. Pierre Alype est venu défendre la Guyane contre d'odieuses calomnies. La Guyane est un pays magnifique jouissant d'un climat merveilleux ; sa fertilité est prodigieuse ; elle est la plus belle colonie de la France. Bref, un véritable paradis terrestre dans lequel on ne devrait déporter que les honnêtes gens ; et encore faudrait-il que ces derniers eussent de puissantes protections pour obtenir cette faveur.

Si la Guyane repousse les récidivistes, c'est que ceux-ci sont indignes d'elle, c'est qu'elle redoute de voir les condamnés corrompre par leur contact l'élément libre.

M. Herbette défend le régime pénitentiaire contre des critiques selon lui injustifiées. Des mesures ont été prises pour séparer les criminels endurcis des criminels amendables ; elles ont déjà produit de bons résultats.

Sans doute — M. Herbette daigne le reconnaître — certaines prisons sont des écoles de démoralisation, mais raison de plus pour les débarrasser de leurs pires éléments, pour envoyer les récidivistes à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie.

L'orateur proteste contre cette accusation que l'administration pénitentiaire refuse aux détenus les secours de la religion. Les aumôniers ne résident plus dans la prison, mais cette mesure a été prise pour assurer aux détenus leur liberté de conscience !

M. Herbette s'attache à justifier le projet.

Sa tâche devient surtout difficile lorsqu'il aborde la question d'application.

On ne peut — il le reconnaît — jeter sur une terre lointaine tous les récidivistes et les abandonner à leur sort. Que fera-t-on d'eux ? L'orateur ne répond pas catégoriquement à cette question. Il nous renvoie à l'élaboration d'un règlement sur l'application de la loi.

Il nous apprend que la relégation pourra être collective ou individuelle. On utilisera les récidivistes suivant leurs aptitudes. On leur procurera les moyens de se créer une nouvelle existence.

Quant aux récidivistes incapables de tout travail libre, on les dirigera sur un lieu de relégation où on leur donnera le vivre et le couvert, mais en les astreignant à la discipline d'un établissement de travail, c'est-à-dire au travail forcé.

Abordant la grave question des lieux de relégation, M. Herbette cherche à démontrer que la race blanche résiste mieux aux climats tropicaux que les autres races et termine en manifestant la prétention d'avoir élucidé toutes les questions qui offraient quelque obscurité.

A M. Herbette succède M^r Freppel. Relevant certaines allégations du précédent orateur relatives à la révocation d'un aumônier pénitentiaire, l'Evêque d'Angers s'étonne à bon droit qu'on ait cru devoir expulser des prisons tous les aumôniers parce qu'on croyait avoir, fort à tort du reste, à se plaindre de l'un d'eux.

Il invoque les témoignages de plusieurs amiraux et de nombreux missionnaires pour établir que le climat de la Guyane est des plus meurtriers. Dès la première année de l'établissement du premier pénitentier, la mortalité s'est élevée à 40 0/0. Dans un autre pénitentier, celui de Saint-Georges, elle a frappé 160 hommes sur 180, et il a fallu l'abandonner.

D'autres pénitentiers ont été maintenus, mais il a fallu renoncer à y envoyer des Européens. Il n'est donc pas raisonnable de prétendre que le climat de la Guyane est un climat supportable.

M. de Mun estime que les explications du gouvernement ont été insuffisantes. La Chambre n'est pas assez éclairée pour voter la loi, mais ce qui apparaît, c'est que la relégation équivaudra à la peine de mort ; cela révolte la conscience.

Non-seulement la loi frappera les criminels de profession, mais ce qu'on appelle les vagabonds, les mendiants, les misérables, et, chose grave, le juge ne pourra pas apprécier les cas dans lesquels il y aura lieu de prononcer la relégation.

Ce n'est pas tout. On se propose d'astreindre au travail les relégués. Quelle différence y a-t-il donc entre la peine de la relégation et celle des travaux forcés ? Que fait-on du principe de la proportionnalité des peines ? Il n'est pas possible de voter une loi pareille.

On dit des coupables visés par la loi qu'ils sont incorrigibles. Comment le sait-on ? Qu'a-t-on fait, que compte-t-on faire pour amender les criminels ?

Sans doute, il y a quelque chose à faire dans l'ordre d'idée indiqué par le projet de loi, mais ce que l'on propose aujourd'hui est déraisonnable, inique, inhumain.

L'orateur demande à la Chambre de se prononcer contre la loi en repoussant l'article 4^{er}.

Quoi qu'il en soit, cet article a été adopté par plus de 400 voix contre 50.

L'ÉLECTION DE RENNES

L'honorable M. Guérard a été élu dimanche conseiller général du canton Nord-Ouest de Rennes par 1,766 suffrages contre 1,451 à M. Bourdonnay ; c'est une majorité de plus de 300 voix au défenseur de la liberté religieuse et des écoles chrétiennes, qui a caractérisé sa candidature par ces mots : « Le radicalisme, voilà l'ennemi ! »

Les électeurs du canton Nord-Ouest de Rennes ont repoussé le candidat du radicalisme.

Le nouveau conseiller général a été vive-

ment acclamé. Il était sorti du Conseil municipal en défendant nos écoles chrétiennes municipales, il entre au Conseil général avec les suffrages des défenseurs de la liberté religieuse et de l'enseignement chrétien.

M. Guérard a adressé la lettre de remerciement suivante aux électeurs :

« Mes chers concitoyens,

En vous témoignant toute ma gratitude pour les suffrages et la confiance dont vous m'avez honoré, je ne remplis pas seulement un devoir de convenance : c'est du fond du cœur que je remercie tous ceux qui ont lutté avec moi et pour moi.

Si j'ai été nommé hier, je le dois à la cause que je défendais. Les discussions de ces jours derniers ne peuvent laisser aucun doute à cet égard, c'est la liberté religieuse que l'on a entendu affirmer sur mon nom. Vous me permettez d'en être fier, car je ne sais pas d'idée plus grande, de principe plus auguste, ni d'intérêt plus sacré.

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

» L. GUÉRARD. »

M. Guérard était soutenu par les journaux conservateurs et catholiques ; la veille du scrutin, le comité républicain combattait sa candidature en ces termes :

« A la veille des élections législatives, voulez-vous, en laissant nommer un candidat qui se pare avec affectation du titre de cléricale, laisser croire au reste du département que vous êtes tout disposés à vous courber sous le gouvernement des curés, moins dangereux, selon M. Guérard, que le gouvernement des vrais républicains.

Ce serait faire injure à vos convictions républicaines, à votre attachement à la cause démocratique que de le supposer un instant.

Tous vous vous rendez en masse au scrutin de dimanche.

En accordant une fois de plus vos suffrages à un candidat de l'Union républicaine, vous affirmez votre dévouement à la République progressive, anticléricale, et

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XIX

LA MÈRE ET LA FILLE (suite).

Il faisait très-chaud, ma mère et moi causions auprès de la croisée, cachés derrière un rideau qui nous dérobaît aux regards indiscrets, lorsque des clameurs confuses retentirent dans une rue voisine ; nous écoutions d'une oreille inquiète, car tout était pour nous un sujet d'alarme.

Mariette, qui entra quelques instants après, nous apprit que nos craintes n'étaient pas sans fondement. La voiture que nous avions entendue rouler sur le pavé portait le commissaire dont l'arrivée était attendue avec impatience par quelques-uns, avec effroi pour la plupart ; je n'avais Cyrien, et sa femme, l'ex-baronne Sauvrais de la Gânerie, l'accompagnait.

Jusqu'ici, je n'ai guère retracé que des scènes dans lesquelles j'avais figuré comme témoin ou comme acteur. Qu'il me soit permis de parler,

d'après des renseignements qui m'ont été fournis par d'autres, et de me faire le narrateur d'incidents que j'ai recueillis de bouches sincères.

On se rappelle que M^{me} Sauvrais, obligée de quitter l'hôtel qu'elle s'était approprié par une imposture, en avait enlevé tout ce qui était susceptible d'être emporté. Pour accomplir ce vol, elle avait dû subir la complicité de son domestique, qui, décidé à tirer tout le parti possible de la situation, l'avait forcée de l'épouser. Cette chaîne devait être son châtement. Cyrien avait l'âme et le cœur d'un valet, l'envergure d'un vulgaire criminel appelé à végéter dans les bas-fonds du vice, non à s'élever aux positions que peuvent atteindre ceux qui, à l'absence de scrupules, joignent l'audace et l'intelligence.

L'ivrognerie et d'autres passions basses eurent bientôt absorbé le produit du vol. M^{me} Sauvrais dut recourir aux expédients pour subvenir à son entretien et à celui de son mari. Elle avait l'habitude de l'intrigue, et le choix des moyens la gênait peu ; mais elle était entravée par l'incurable vulgarité de son mari et aussi par la crainte d'attirer sur elle l'attention de la justice. Elle exerça successivement une foule de métiers plus ou moins avouables, tint un tripot de jeu, se fit marchande à la toilette, colporta des objets de contrebande, des livres prohibés, se fit l'intermédiaire complaisant d'affaires véreuses et se chargea de com-

missions d'espionnage, sans obtenir de grands résultats. Elle avait vécu, mais le présent était à peine assuré, l'avenir encore moins. En tête-à-tête avec le mari qu'elle haïssait et redoutait, elle était rongée de haine et d'envie, attendait, sans l'espérer beaucoup, la revanche tardive de ses mésaventures.

La Révolution ouvrit un horizon nouveau aux déclassés, à tous ceux qui, comme Cyrien, se considéraient comme les victimes de la destinée ; elle excita son mari à s'y jeter avec ardeur, puis qu'il avait tout à gagner et rien à perdre. Dès le début, on vit figurer Cyrien parmi les fauteurs de désordre qui, sans conviction aucune, compromettaient la liberté par leurs excès. Mais là encore il joua un rôle subalterne et, dans toutes les journées insurrectionnelles, il resta confondu parmi les agitateurs de bas étage. Aux journées de septembre, nous l'avons vu figurer parmi les égorgés des prisons. La société fut ingrate pour ses services, et quelques maigres subventions lui parurent un médiocre salaire pour son patriotisme. S'il y avait eu une autre cause en mesure de le payer, il n'aurait pas hésité à lui offrir ses précieux services, mais il n'était pas homme à se tourner du côté des vaincus.

Lorsque, après le 9 thermidor, il s'opéra une détente dans le gouvernement et que les hommes les plus compromis par leurs violences eurent à

leur tour des comptes à rendre, la situation de Cyrien devint plus critique et il dut chercher à se faire oublier. Sa femme, qui avait vainement cherché à le guider vers un sort moins humble, parvint à s'insinuer auprès de Tallien, dont elle gagna la protection. Celui-ci avait besoin d'espions et d'agents pour l'aider dans la mission qu'on lui avait confiée en Bretagne ; il emmena avec lui des auxiliaires trop effacés pour lui porter ombrage. Cyrien fut du nombre, et sa femme l'accompagna pour l'empêcher de faire des sottises et en même temps l'aider à tirer parti d'une situation qui promettait peu d'honneur, mais pouvait procurer des profits.

Tallien, avant le débarquement des émigrés, était allé à Lorient. Après un séjour de courte durée, il avait été obligé d'en partir précipitamment et de laisser son œuvre inachevée ; il se proposait d'y retourner, mais il dut retourner à Paris et envoyer Cyrien avec la mission de le remplacer. Celui-ci avait été précédé d'une déplorable réputation ; on le savait capable de chercher dans la terreur qu'il inspirait la source de honteux profits, on redoutait qu'il n'exagérât encore les rigueurs du maître ; aussi, lui et sa femme furent-ils très-froidement accueillis par la masse de la population.

On s'était habitué à l'accalmie qui avait suivi les jours d'orage et l'on était peu disposé à voir se

voire confiance au groupe qui est toujours prêt à lui consacrer tous ses efforts et toute son énergie.

» Vive la République ! »

Le succès de M. Guérard est donc un échec pour l'opportunisme et un triomphe pour la cause de la liberté religieuse.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

La délibération a porté sur diverses questions d'ordre parlementaire.

Il a été décidé que le gouvernement soutiendrait devant le Sénat le projet de rétablissement du scrutin de liste tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

M. Brisson, président du conseil, prendra part à la discussion de la proposition de M. Bardoux sur la non-publicité des exécutions capitales et défendra le principe de cette proposition.

M. de Freycinet demandera au Sénat de fixer à samedi prochain le débat sur le traité de Hué.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, se rendra aujourd'hui devant la commission du budget pour lui exposer les modifications qu'il se propose d'apporter au projet de budget pour 1886, établi par M. Tirard.

La proposition de loi sur la nomination des percepteurs qui a été votée au Sénat et qui viendra incessamment devant la Chambre a donné lieu à une courte discussion.

Le gouvernement estime que cette loi désarmerait le ministre des finances. Par suite elle sera combattue par M. Sadi-Carnot.

Le général Campenon, ministre de la guerre, a donné lecture d'une dépêche du général Brière de l'Isle relative au mouvement de retraite des troupes chinoises.

Les ministres se réuniront demain jeudi en conseil de cabinet, malgré la fête de l'Ascension.

Non-seulement en Chine et à Madagascar nos soldats sont exposés au feu de l'ennemi et aux maladies, mais alors que leur transport en France s'impose comme une nécessité, voici comment on les ramène.

C'est le *Temps* qui nous le fait connaître :

« Notre correspondant de Marseille nous télégraphie que des soldats et marins récemment arrivés de Madagascar à bord du paquebot d'Australie le *Calédonien* se plaignent d'avoir fait la traversée sur le pont, c'est-à-dire dans des conditions d'autant plus déplorable que ces braves gens étaient renvoyés en France pour raison de santé.

» S'il n'y a pas d'exagération dans cette plainte, le fait est à signaler. Il serait plus humain de laisser les malades de Madagascar à la Réunion, jusqu'au passage d'un transport convenablement aménagé, plutôt que de les embarquer sur un paquebot-poste où il ne reste pas de logements à leur

renouveler les exécutions qui avaient ensanglanté Lorient comme tant d'autres villes. Les autorités locales montrèrent un mauvais vouloir invincible à seconder les projets de l'agent parisien, et employèrent tous leurs efforts à empêcher l'ère des sanglantes proscriptions de se rouvrir.

En présence de ces obstacles qui menaçaient de ruiner toutes ses espérances, la citoyenne Cyprien éprouva une irritation extrême. Allait-elle donc être obligée de quitter Lorient sans avoir pu donner un aliment à ce besoin de tyrannie et de vengeance qui était en elle, sans avoir pu satisfaire aucune de ses convoitises irritées et sigries par une longue attente ? Elle sentait bien que cette occasion manquée ne se retrouverait plus et ne pouvait se résigner à l'humiliation de cet échec.

Elle songeait aux moyens de vaincre cette résistance passive qu'on opposait aux projets de son mari, lorsqu'elle vit entrer le tisseur Tanguy. Celui-ci, depuis son élargissement, tremblait de voir sa proie lui échapper ; il avait juré la perte des propriétaires de la Châtaigneraie et comptait trouver des auxiliaires dans les agents de Tallien et, flairant, avec sa finesse de paysan, leur rapacité, espérait conclure avec eux quelque bon marché où ils trouveraient tous leur profit.

Il commença par une profession de foi qui devait lui gagner la confiance de la citoyenne Cyprien et exprima son regret de voir ajourner les mesures

donner. Une traversée sur le pont dans la saison actuelle est dure, même pour des gens bien portants, et a fortiori pour des malades et des convalescents. »

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Les sénateurs seraient-ils fous ? Appelés à nommer deux membres de la commission des finances, en remplacement de MM. de Freycinet et Campenon, ils ont choisi M. Hogot, dont il n'y a rien à dire, et qui l'eût cru ? Cazot, oui, l'ex-président Cazot, le Cazot d'Alais lui-même.

» On se rappelle les actes de ce tripoteur. Ils le forcèrent à sortir tête basse de la Cour de cassation. Les indécrottes flagrantés qui lui étaient reprochées ne permettaient pas à cet individu véreux de rester une minute de plus dans l'un des plus hauts postes de la magistrature.

» Et on le charge de s'occuper des finances du pays ! Ce financier que la police correctionnelle réclame ! »

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE.

Le *Journal Officiel* fait connaître le résultat de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant l'année 1884.

La longueur exploitée était, au 31 décembre 1884, de 29,363 kilomètres contre 27,683 au 31 décembre 1883. Le produit brut de l'exploitation, déduction faite de 87,291,730 fr. d'impôts sur la grande vitesse, a été de 4,065,638 francs contre 4,102,876,515, en 1883, déduction faite de 90,182,289 francs d'impôts. Les recettes kilométriques se sont abaissées de 40,009 à 37,102.

Ajoutons que le 1^{er} janvier 1885, la situation s'est encore aggravée.

Sur la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, la diminution des recettes de 1885 comparée à celles de 1884 est de 6 millions et demi en quinze semaines, soit de près de cinq cent mille francs par semaine. L'année 1884 accusait déjà, pour la même période, une diminution de 4 millions 450,000 francs sur 1883.

Les Compagnies du Nord et de l'Est ont des diminutions de 2 millions et demi chacune pour cette même période du 1^{er} janvier au 15 avril.

Tout baisse en France, excepté le budget et les impôts.

Le gouvernement à bon marché !

L'enseignement laïque continue à porter ses fruits.

Dans le diocèse d'Albi, à Saint-Martin de l'Éspinasse, les élèves de l'école de cette localité ont mis au pillage l'église de la commune.

Jusqu'ici, malgré l'évidence de l'attentat, aucune répression n'a été tentée.

Le Conseil municipal de Roanne, voulant lui aussi se signaler par son zèle athée, s'est empressé de supprimer la franchise des droits

que réclamaient les bons patriotes ; puis, procédant par gradation, il en vint à déclarer qu'il connaissait la cause des difficultés qui entravaient la mission du délégué parisien. Cette cause, il fallait l'attribuer au mauvais vouloir de l'accusateur public.

— On m'avait pourtant dit, objecta la Parisienne, qu'il avait donné des gages à la Révolution.

— Oui, mais depuis quelques jours il met en liberté ceux que réclame l'échafaud. J'avais fait jeter en prison un ex-noble que je soupçonne des plus perfides desseins ; on lui en a ouvert les portes. C'est la femme du citoyen Pascoud qui l'a voulu.

— Tu es sûr de ce que tu dis ?

— Oui ; je sais aussi que le traître n'a pas quitté la ville de Lorient.

— Tu connais sa retraite ?

— Non, mais j'espère la découvrir.

— Est-il riche ?

— Oui, et je m'étonne qu'on n'ait pas encore mis la main sur ses biens.

— Et tu ne serais pas fâché d'en avoir la part.

— Ne serait-ce pas justice, si je parvenais à la livrer ?

— Assurément, et tu dis que la citoyenne Pascoud l'a pris sous sa protection ?

— J'en suis sûr.

— Eh bien ! travaille de ton côté, tu n'y perdras

d'entrée accordée depuis plus de trente ans aux Petites-Sœurs des pauvres, pour tout ce qui était indispensable à leurs pensionnaires.

Depuis trois jours la ville tire bénéfice des dons en nature et des aumônes faites aux pauvres vieillards pour les empêcher de mourir de faim.

INCENDIE DU COLLÈGE DE TOURCOING.

Le collège de Tourcoing (Nord) vient d'être détruit par un incendie.

Tous les élèves ont été sauvés.

Les pertes sont considérables.

Cinq jours seulement auparavant, un incendie a éclaté dans la même ville et fait plusieurs victimes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mai.

La politique anglaise est entièrement à la paix ; la Bourse de Londres manifeste sa joie par une vigoureuse continuation de hausse qui porte les Consolidés à 99 3/8. Cela fait 4 1/2 de différence sur le cours du 30 avril.

Nos Rentes françaises sont en plein mouvement. Chacun des cours inscrits à la cote marque un nouveau progrès.

Le 3 0/0 est à 80.15, l'amortissable à 81.50, le 4 1/2 0/0 à 109.15.

Ceux qui ont acheté le mois dernier des actions du Crédit Foncier n'ont pas à s'en repentir. Ceux qui n'ont pas acheté, peuvent encore le faire ; à 1,350 fr. il y a de l'argent à gagner. Les obligations montent aussi. La Foncière Nouvelle 1885 est si bon marché, à 2 fr. de prime, qu'une hausse importante se fera nécessairement en peu de temps.

Une nouvelle amélioration se produit sur la Banque d'Escompte de Paris.

La Rente italienne 5 0/0 après avoir conquis le cours de 95 s'achemine vers celui de 96. Cela fait plus de 4 fr. de hausse en peu de jours.

Avant un mois, le vote des conventions de chemins de fer aura produit son effet pour les Méridionaux Italiens. En achetant maintenant on bénéficiera non-seulement du coupon, mais de la prime résultant de l'émission nouvelle.

La Société Générale est très-demandée.

L'obligation Est-Algérien varie de 342 50 à 343.

C'est une excellente valeur de tout repos.

Le Rio-Tinto est demandé à 250 fr.

La souscription aux 100,000 obligations des Chemins de fer des Asturies ouvre officiellement le 21 courant, mais comme on peut souscrire dès à présent par correspondance, les demandes commencent à affluer en grand nombre. C'est que les placements à près de 5 0/0 d'intérêt, sans compter la prime de remboursement, sont devenus introuvables aujourd'hui. L'obligation des Asturies remboursable à 500 fr. rapporte 15 fr. nets d'impôts et ne coûte que 310 fr., ou même 307.50 pour les titres libérés à la répartition.

Le Suez est à 2,040, le Turc à 16.50.

Nous recommandons à tous les actionnaires du Crédit Général Français de ne pas envoyer leurs pouvoirs avant d'avoir lu le document que nous insérerons incessamment.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont invariables.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents Sirops à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 1 fr. 25 le 1/2 litre.

rien, je vais agir du mien.

Cette dénonciation arrivait à point ; la citoyenne Cyprien allait enfin avoir un adversaire saisissable, auquel elle pourrait s'attaquer. Cet adversaire était une femme ; elle s'en réjouit, car elle pourrait se mettre seule en campagne, sans faire intervenir son mari, dont elle redoutait toujours quelque maladresse.

La fille adoptive de la marquise était étendue dans un fauteuil, absorbée dans ses réflexions, qui ne devaient pas être bien gaies, à en juger par l'expression de sa physionomie, lorsqu'elle reçut la visite de la citoyenne Cyprien.

Au premier regard que ces deux femmes échangèrent, elles se sentirent ennemies, il y avait une hostilité instinctive dans leur attitude.

— Je suis, dit la visiteuse, la femme du citoyen Cyprien.

— Je le sais.

— Tu sais sans doute aussi que le citoyen Tallien, avant de retourner à Paris, a délégué tous ses pouvoirs à mon mari ?

— Avec la mission de surveiller les autorités de cette ville et de les dénoncer si elles ne sont pas assez zélées.

Ces paroles furent prononcées d'un accent hautain et dédaigneux.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE SCANDALE DU « COURRIER ».

Sous le titre : « UN SCANDALE », le *Courrier de Saumur* a publié dans son numéro d'hier l'article suivant à l'occasion de l'enterrement de M^{me} Bouvet :

Le clergé de Saumur ne perd jamais l'occasion de soulever un scandale.

A propos de l'enterrement civil de M^{me} Bouvet qui a eu lieu dimanche, le curé de Saint-Pierre a eu garde de manquer à cette tradition.

Dans une lettre publiée hier par l'*Echo Saumurois*, il dit que M^{me} Bouvet étant morte dans les sentiments les plus chrétiens, et après avoir reçu le « saint viatique », le mari a fait une injure à la religion en faisant à sa femme des obsèques purement civiles.

Or, il résulte de renseignements qui nous sont fournis par M. Bouvet lui-même, que sa femme n'avait jamais manifesté le désir d'être enterrée selon le rite catholique ; qu'en effet, elle a bien reçu la visite d'un prêtre, à plusieurs reprises, et que M. Mérit appelle le « saint viatique ». Mais ce prêtre a été introduit auprès de la malade par une personne étrangère à la famille, à l'insu du mari, lequel ce fait était soigneusement caché, et sans que M^{me} Bouvet pût protester contre cette violation de domicile, la gravité de son état l'empêchant d'apprécier la portée des faits qui se passaient autour d'elle. Quant au « saint viatique », elle l'a reçu dans le coma, c'est-à-dire dans cet instant qui précède la mort, où le malade ne souffre plus, n'est plus, ne voit plus, a entièrement perdu connaissance. De sorte que M^{me} Bouvet aura eu cet inique honneur d'avoir été violente par l'Eglise, comme l'ont été deux des plus illustres penseurs de ce siècle : Claude Bernard et Littré.

Ce n'était pas assez pour le curé de Saint-Pierre d'avoir violé toutes les convenances, d'avoir tenté une moribonde, d'avoir exercé sur un cadavre la domination qu'il ne peut plus exercer sur les êtres vivants, il fallait encore que ce ministre de Dieu de paix vint insulter le mari, après avoir insulté la mort, où le malade ne souffre plus, n'est plus, ne voit plus, a entièrement perdu connaissance.

M. Mérit proteste contre cet enterrement civil. Eh bien ! M. Bouvet proteste contre les agissements de M. Mérit. Il déclare fausses et mensongères toutes les allégations contenues dans sa lettre à l'*Echo Saumurois*. Le contraire nous eût étonné. Il a de son droit absolu en faisant enterrer sa femme selon sa convenance. Nous le félicitons de sa conduite énergique, et nous la donnons en exemple à ceux qui ont souci de la liberté de conscience.

C'est ainsi, et ainsi seulement, qu'ils maintiendront leurs droits outragés par les ministres d'une religion arrogante, qui a besoin de recevoir de temps à autre de ces sortes de leçons. — Marc Duncan.

M. le curé de Saint-Pierre, en réponse à cet article, a adressé au *Courrier de Saumur* la lettre suivante qu'il veut bien nous communiquer :

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans votre numéro d'aujourd'hui, 12 mai, vous m'accusez d'avoir « soulevé un scandale et violé toutes les convenances, d'avoir tourmenté une moribonde et méprisé l'Église » ; vous m'accusez d'avoir menti ; c'est assez, Monsieur le Rédacteur, pour me donner le droit de répondre chez vous.

» M^{me} Bouvet, dont nous avons parlé hier, y a quinze mois, le mariage religieux, et les derniers sacrements en pleine et parfaite connaissance. Je l'affirme parce que je le sais, contre vous, Monsieur, qui le dites sans rien savoir. En effet, vous écrivez : « Elle a reçu le saint viatique dans un état qui précède la mort, où le malade ne souffre plus, n'entend rien. » Or, M^{me} Bouvet est morte le samedi avait reçu les sacrements le mardi. Comme tous les poitrinaires, elle garda sa connaissance jusqu'au dernier jour, voyant, entendant, priant avec un coup de dévotion.

» Que ceux de vos lecteurs qui tiennent à éclaircir le fait, interrogent M^{me} Bouvet, mère de la défunte, M^{me} Bouvet, mari, et vingt autres personnes qui ont vu la malade, du mardi au samedi, et qui peuvent leur indiquer, ils sauront tout de nous deux, Monsieur, se trompe-t-elle ou tromper.

» J'affirme en second lieu, et mon affirmation n'est point mensongère, que le mariage religieux a été demandé à nous, par M^{me} Bouvet, mandée à l'administration des pompes funèbres par le père et la mère du mari, et par le consentement du mari. Que M. Bouvet n'ait nié devant vous, je m'en étonne ; mais son père et de sa mère, il ne l'oserait.

» Enfin, Monsieur le Rédacteur, si vous parlez d'une personne étrangère qui a introduit la violation de domicile, sans que M^{me} Bouvet pût protester contre cette violation, de bien gros mots, Monsieur, quand on devrait dire simplement que la malade a connu mardi matin son désir de recevoir les derniers sacrements.

Étude de M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire,

Avec JARDINS et SERVITUDES, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE
UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de la
ROCHE-AUX-MOINES

Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert et de la Breille,

Comprenant :

- 1° Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes ;
- 2° Bâtiments à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sâpinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.

Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé. (438)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE
OU A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOUON, rue de l'Abattoir. (439)

A LOUER

DE SUITE

MAISON

Située rue de la Maremaillette, 12.

S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

MENIER, professeur de gymnastique, au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne. (433)

A VENDRE

VINS BLANCS en bouteilles et FUTAILLES vides.

S'adresser au Château de la Perrière, commune de Saint-Cyr, ou à M. BRUNET-GAURON, négociant à Saumur, rue de la Petite-Bilange. (382)

ON DEMANDE un ménage capable, pour une propriété vignoble. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle, à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

ATELIER DE FORGE

ET D'OUTILLAGE

DE M. CHARLES AUGER,

Rue du Petit-Mail, Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Avec garantie,

Forêt JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 66. S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (420)

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOUVIAU

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annonces ni gravures... 6 fr.

La même, avec annonces, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries... 13 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Adresse : Administration de la C^o concessionnaire

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
OREZZA
est la plus riche en fer et en acide carbonique
Spéciale pour le traitement de
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

- 1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires ;
2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes ; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse ;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière ;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire ; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incombustible et incrochetable. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte Direct soir	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.																			
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)																			
9	13	matin, omnibus-mixte.																			
1	25	soir, —																			
3	33	— express.																			
7	15	— omnibus.																			
10	30	— (s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.																			
9	21	— omnibus.																			
12	48	— express.																			
4	44	— soir, omnibus-mixte.																			
7	4	— —																			
10	24	— omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.																			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.